

ARRÊTÉ DU MAIRE

DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°AR_2023_0730_CC

RANDONNEES TRAILS VTT

LA PRINTANIERE

LE DIMANCHE 02 AVRIL 2023

SUR CHERBOURG-EN-COTENTIN

6. Libertés publiques et pouvoirs de police 6.1 police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de l'UST Cyclisme Equeurdreville-Hainneville,
Considérant l'intérêt de la manifestation pour la vie locale,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée de la manifestation.

ARRÊTE

LE DIMANCHE 02 AVRIL 2023

ARTICLE 1 – AUTORISATION

Le dimanche 02 avril 2023, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public sur le site de l'Agora-Tôt et d'organiser des randonnées (pédestres et cyclistes) sur le territoire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2 – SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du Code de la Route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et le stationnement.

Pour le bon déroulement de la manifestation, les organisateurs devront prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires pour prévenir tout incident pouvant survenir au cours de celle-ci et entre autre, assurer :

- La présence de signaleurs (ayant répondu aux exigences de la nouvelle législation) ou gardiens de carrefour pour assurer la sécurité aux débouchés des voies et chemins sur le parcours.
- La présence de guides files (ouvreurs et fermeurs) pendant les randonnées.
- L'arrêt des randonnées au cas où un véhicule des services de secours serait demandé à l'intérieur du circuit.
- L'information suffisamment tôt à l'avance, par voie de presse ou par distribution d'avis relatant les mesures prises, compte tenu de la gêne qui est apportée aux usagers habituels et riverains des secteurs délimités par le circuit.
- De rappeler aux participants qu'ils ne sont en aucun cas prioritaires et qu'ils se doivent de respecter les règles du Code de la route.
- A l'affichage du présent arrêté sur les lieux de la manifestation à moins de 1,80 mètre du sol, 48 heures à l'avance.
- De demander l'autorisation à chaque propriétaire lors des traversées sur le domaine privé.

Après la manifestation, les organisateurs devront procéder au nettoyage de l'espace public.

ARTICLE 3 – ITINERAIRES

Les randonnées de la Printanière 2023 emprunteront les rues, chemins communaux et espaces publics de la ville de Cherbourg-en-Cotentin suivants :

*** Parcours trails et marches 10/15/22 km :**

Départ du stade Joseph Bocher par le Fort du Tôt, rue du Tôt Neuf, rue des Giberges, Val l'Abbé, CR du Val l'Abbé, chasse du Fay, route vers les Marganes, rue Dubost, chemin des Trois Quesnes, Fontaine Orange, rue des Ruettes, CR des Ruettes, rue Barbey d'Aureville, rue de l'Egalité, allée des Jardins, chemin du Gast, CR 14, route du barrage du Roulland, CR 40, CR 42, CR 18, CR 46, chemin vers le village de la Roque, chemin vers le hameau Langlois, CR 8, chemin de la Plaine Mesline, chasse des Bates, chemin du Moulin de Haut, chemin de la Chaussée, chemin du Bois d'Hainneville, rue du Coteau, chemin de la Bihardoise, avenue du Thivet, arrivée à l'Agora.

*** Parcours VTT 15 km :**

Départ du stade Joseph Bocher, rue du Tôt Neuf, avenue du Thivet, chemin du Pilon, hameau Pilon (CR 3), D409, route de la Judée, hameau Herville, le Coudray, D123, la Roussellerie, D152, hameau Heuset, chemin de la Lande du Bourg, CR 45, CR 44, chemin du Vaublat, chemin de Herville, les Noires Mares, D409, chemin de la Bihautière, avenue du Thivet, arrivée à l'Agora.

*** Parcours VTT 36 et 53 km :**

Départ du stade Joseph Bocher par le Fort du Tôt, rue du Tôt Neuf, rue des Giberges, Val l'Abbé, Chemin du Val l'Abbé, rue de la Crespinière, piste cyclable qui longe l'avenue du Thivet jusqu'au rond-point, rue René Schmitt, chemin des Roquettes, chemin de la Crespinière, chemin des Bouvreuils, chemin des Mésanges, chemin de Grimesnil, chemin du Fay, chemin du Tôt Neuf, chemin du Pilon, hameau Pilon (CR 3), D409, route de la Judée, hameau Herville, le Coudray, D123, la Roussellerie, D152, hameau Heuset, chemin de la Lande du Bourg, CR 45, CR 44, chemin du Vaublat, chemin de Herville, les Noires Mares, D409, chemin de la Bihautière, avenue du Thivet, arrivée à l'Agora.

Plans joints en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 – CIRCULATION

Le temps de la manifestation, la circulation est limitée à 30 km/h sur la rue du Tôt Neuf (entre rue des Giberges et la zone 30 de la ZAC Jardins de l'Agora) et sur l'Avenue du Thivet et la rue Dubost entre la rue Guerry et le carrefour avenue du Thivet / Rue du Tôt Neuf.

Matérialisation par panneaux. Pose assurée par les organisateurs.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 5 – STATIONNEMENT

Le temps de la manifestation, le stationnement est interdit sur les emplacements matérialisés sur la zone Nord de l'Agora et sur la voie d'accès à l'Agora rue Louise Michel pour être réservé aux organisateurs.

Le stationnement est autorisé le temps de la manifestation pour les participants sur les parcelles 173BL44 et 173BZ29.

ARTICLE 6 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière (conformément à l'article R 417-10 du code de la route) aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 7 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par l'Union Sportive du Travail Equeurdreville Cyclisme – 11 rue Gustave Flaubert 50120 CHERBOURG EN COTENTIN, responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage de la manifestation.

Il appartient également à l'association de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...).

Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 48 heures à l'avance.

ARTICLE 8 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 9 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

ARTICLE 10 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 15 février 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire-adjoint,
Pierre-François LEJEUNE**





LA PRINTANIÈRE



Liste des chemins : 10 km trails et Marche

Ne sont ci-dessous répertoriés que les chemins et les voies de Cherbourg en Cotentin

Sortir du stade Bocher par le Fort du Tôt
Prendre à gauche la Rue du Tôt Neuf
Prendre La Rue des Giberges
Descendre les Lacets vers le Val l' Abbé
Prendre à droite le CR du Val l'Abbé
Chasse du Fay
Prendre la Route vers les Marganes
Prendre la Rue Dubost jusqu'au virage à droite
Prendre le Chemin des Trois Quesnes
Passer la Fontaine Orange
Prendre La Rue des Ruettes
CR des Ruettes
Prendre la Rue Barbey d'Aurevilly
Rue de l'Egalité
Prendre Allée des Jardins
Prendre à Droite le Chemin du Gast
Prendre la Rue Edouard Vaillant
Prendre la Rue Jules Ferry
Prendre la Rue Du Presbytère
Traverser le Manoir d'Hainneville

Final :

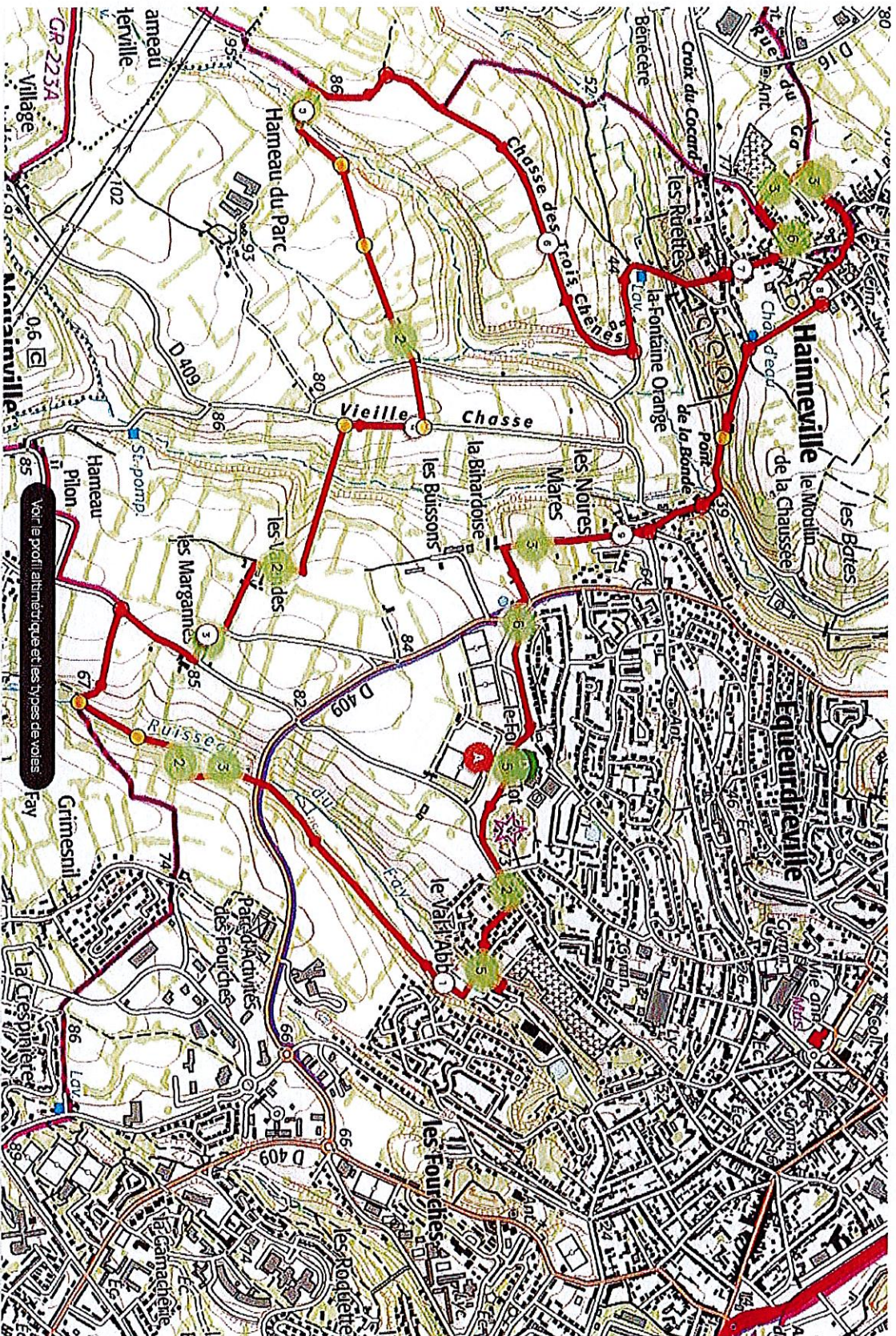
Trail 10 km

Prendre la Chasse des Bates
Chemin du Moulin de Haut
Chemin de la Chaussée
Chemin du Bois d'Hainneville
Prendre la Rue Du Coteau
Prendre le Chemin de la Bihardoise
Traverser l'Avenue du Thivet
Arrivée à l'Agora

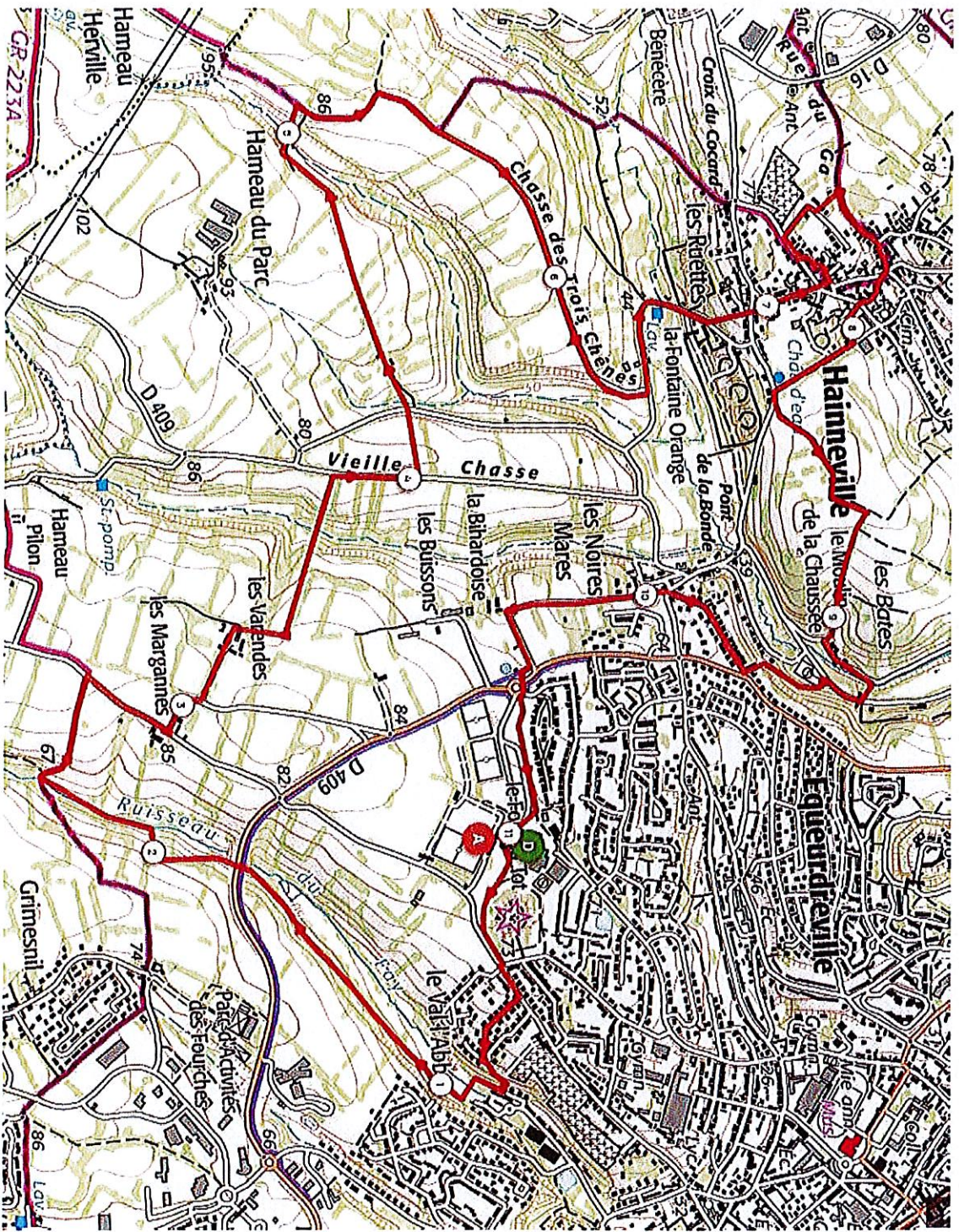
Marche 10 km

Descendre la Rue de la Vallée
Prendre le Chemin de la Bihardoise
Traverser l'Avenue du Thivet
Arrivée à l'Agora

La Printanière 2023 : 10 km Rando



La Printanière 2023 : 10 km Trail





LA PRINTANIÈRE

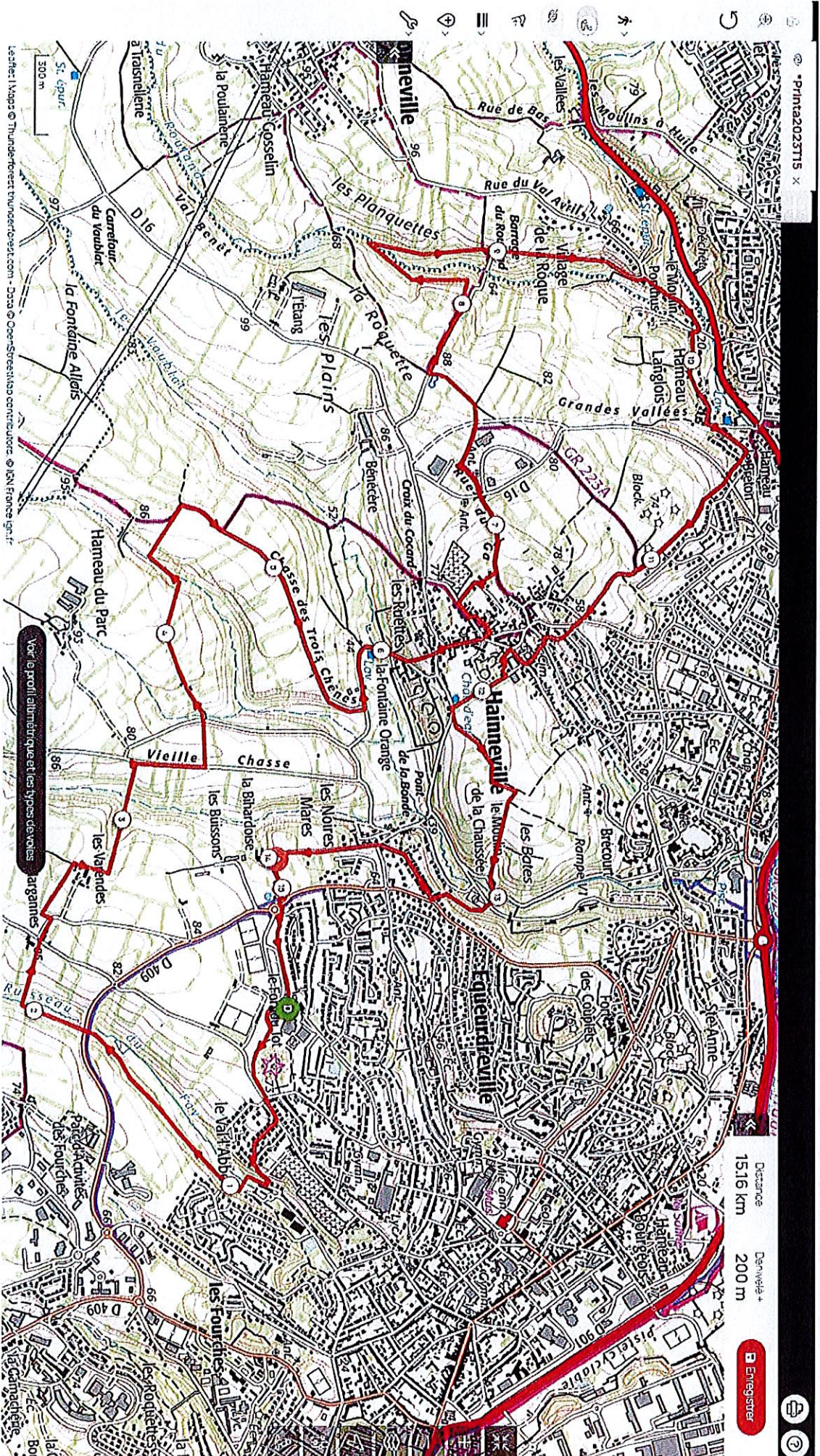


Liste des chemins : 15 km trails et Marche

Ne sont ci-dessous répertoriés que les chemins et les voies de Cherbourg en Cotentin

Sortir du stade Bocher par le Fort du Tôt
Prendre à gauche la Rue du Tôt Neuf
Prendre La Rue des Giberges
Descendre les Lacets vers le Val l' Abbé
Prendre à droite le CR du Val l'Abbé
Chasse du Fay
Prendre la Route vers les Marganes
Prendre la Rue Dubost jusqu'au virage à droite
Prendre le Chemin des Trois Quesnes
Passer la Fontaine Orange
Prendre La Rue des Ruettes
CR des Ruettes
Prendre la Rue Barbey d'Aurevilly
Rue de l'Egalité
Prendre Allée des Jardins
Prendre à Gauche le Chemin du Gast
Prendre le CR N° 14
Prendre la Route du Barrage du Roulland
Prendre Chemin vers le Village de la Roque
Prendre le Chemin vers le Hameau Langlois
Prendre le CR N° 8
Prendre le Chemin de la Plaine Mesline
Prendre la Chasse des Bates
Chemin du Moulin de Haut
Chemin de la Chaussée
Chemin du Bois d'Hainneville
Prendre la Rue Du Coteau
Prendre le Chemin de la Bihardoise
Traverser l'Avenue du Thivet
Arrivée à l'Agora

La Printanière 2023 : 15 km Trail /Rando



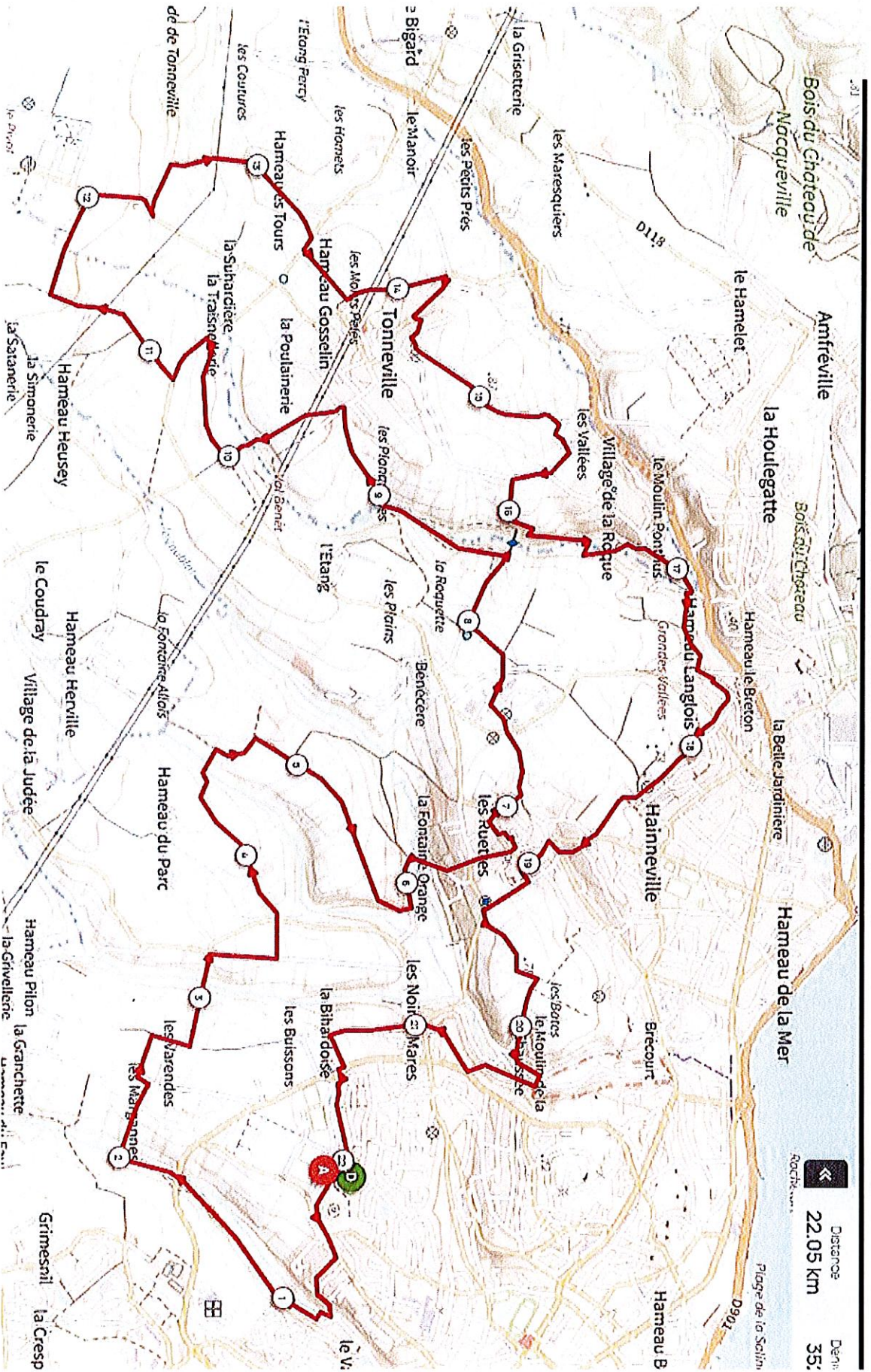


Liste des chemins : 22 km trails

Ne sont ci-dessous répertoriés que les chemins et les voies de Cherbourg en Cotentin

Sortir du stade Bocher par le Fort du Tôt
Prendre à gauche la Rue du Tôt Neuf
Prendre La Rue des Giberges
Descendre les Lacets vers le Val l' Abbé
Prendre à droite le CR du Val l'Abbé
Chasse du Fay
Prendre la Route vers les Marganes
Prendre la Rue Dubost jusqu'au virage à droite
Prendre le Chemin des Trois Quesnes
Passer la Fontaine Orange
Prendre La Rue des Ruettes
CR des Ruettes
Prendre la Rue Barbey d'Aurevilly
Rue de l'Égalité
Prendre Allée des Jardins
Prendre à Gauche le Chemin du Gast
Prendre le CR N° 14
Prendre la Route du Barrage du Roulland
Prendre le CR N° 40
Prendre le CR N° 42
Prendre le CR N° 18
Prendre le CR N° 46
Prendre Chemin vers le Village de la Roque
Prendre le Chemin vers le Hameau Langlois
Prendre le CR N° 8
Prendre le Chemin de la Plaine Mesline
Prendre la Chasse des Bates
Chemin du Moulin de Haut
Chemin de la Chaussée
Chemin du Bois d'Hainneville
Prendre la Rue Du Coteau
Prendre le Chemin de la Bihardoise
Traverser l'Avenue du Thivet
Arrivée à l'Agora

La Printanière 2023 : Trail 20





LA PRINTANIÈRE



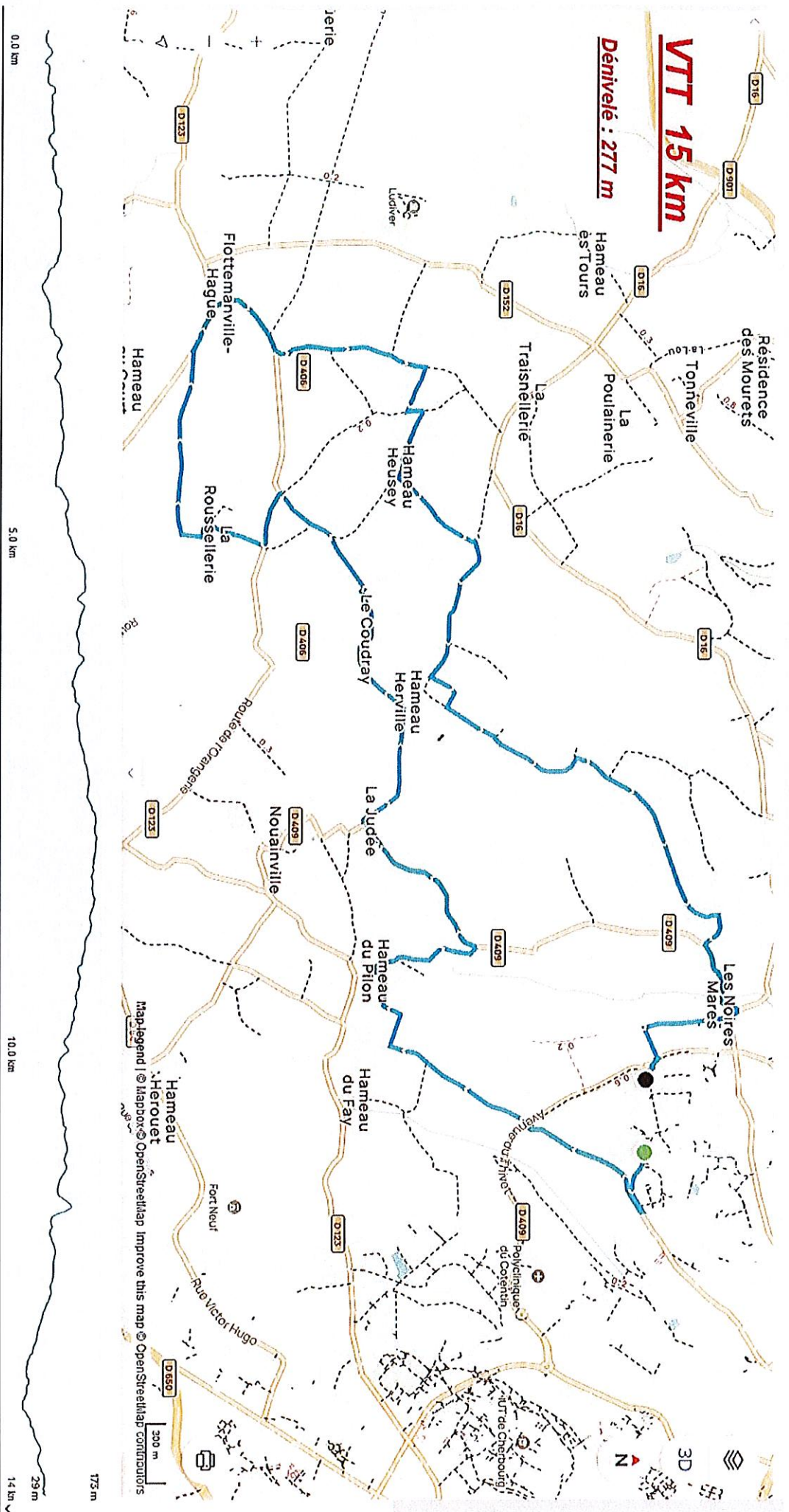
Liste des chemins :15 Km VTT Printanière 2023

Ne sont ci-dessous répertoriés que les chemins et les voies de Cherbourg en Cotentin

Sortir du stade Joseph Bocher
Prendre à droite la Rue du Tôt Neuf
Traverser l'Avenue du Thivet
Prendre le Chemin du Pilon
Traverser le Hameau Pilon (CR N° 3)
Prendre à gauche la D409
Prendre la route de la Judée
Prendre le Chemin vers le Hameau Herville
Traverser le Coudray
Prendre la D123
Traverser La Roussellerie
Prendre la D152
Traverser le Hameau Heuset
Prendre le Chemin de la Lande du Bourg
Prendre le CR N° 45
Prendre le CR N° 44
prendre le Chemin du Vaublat
Prendre le Chemin de Herville à Hainneville
Passer les Mares Noires
Prendre la D409
Prendre le Chemin de la Bihautière
Traverser l' »Avenue du Thivet
Arrivée sur l'Agora

VTT 15 km

Dénivelé : 277 m



Map-legend | © Herouet | © Mapbox | © OpenStreetMap contributors



LA PRINTANIÈRE



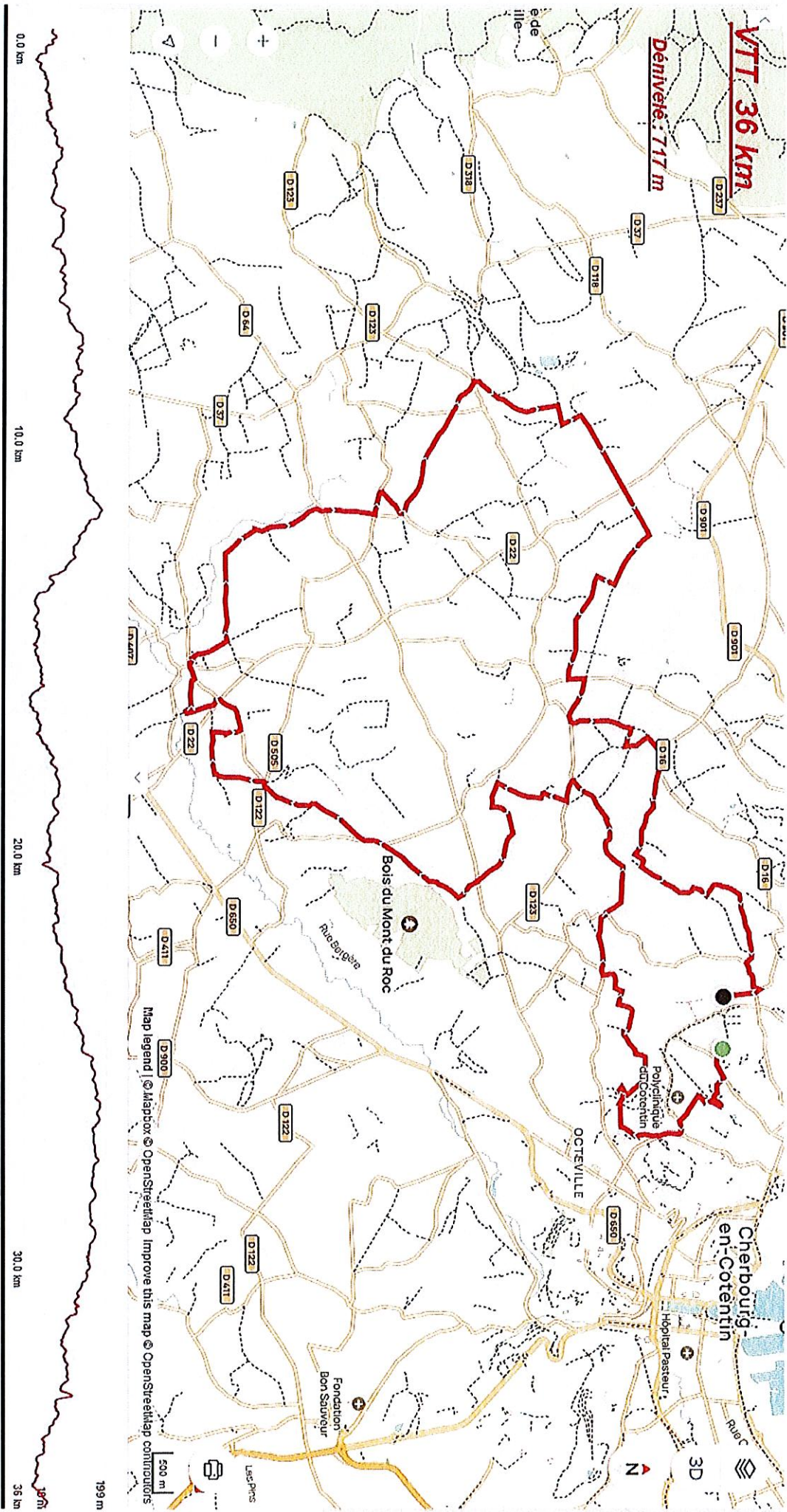
Liste des chemins 36 et 53 km VTT Printanière 2023

Ne sont ci-dessous répertoriés que les chemins et les voies de Cherbourg en Cotentin

Sortir du stade Bocher par le Fort du Tôt
Prendre à gauche la Rue du Tôt Neuf
Prendre La Rue des Giberges
Descendre les Lacets vers le Val l' Abbé
Prendre à droite vers le chemin du val l'Abbé
Prendre à gauche le chemin qui mène à la rue de la Crespinière
Rejoindre en face la piste cyclable qui longe l'avenue du Thivet jusqu'au rond point avant celui d'intermarché.
Prendre la rue René Smitt
Prendre à droite un chemin qui mène au chemin des roquettes
Prendre à droite et couper le Chemin de la Crespinière
Prendre le chemin des Bouvreuils
Prendre le chemin des Mésanges
Prendre le chemin de Grimesnil
Prendre le Chemin du Fay
Prendre à Gauche sur le Chemin du Tôt Neuf
Prendre le Chemin du Pilon
Traverser le Hameau Pilon (CR N° 3)
Prendre à gauche la D409
Prendre la route de la Judée
Prendre le Chemin vers le Hameau Herville
Traverser le Coudray
Prendre la D123
Traverser La Roussellerie
Prendre la D152
Traverser le Hameau Heuset
Prendre le Chemin de la Lande du Bourg
Prendre le CR N° 45
Prendre le CR N° 44
prendre le Chemin du Vaublat
Prendre le Chemin de Herville à Hainneville
Passer les Mares Noires
Prendre la D409
Prendre le Chemin de la Bihautière
Traverser l' »Avenue du Thivet
Arrivée sur l'Agora

VTT 36 km

Dénivelé : 717 m



Landes et dunes de la Hague

VTT 53 km

Dénivelé : 1042 m

